Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_04-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES, CODE CM2604_04

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions facultatives composées exclusivement de conseillers municipaux de la commune. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil municipal.

Après avoir rappelé les dispositions de la délibération n° CM2604_03 du 2 avril 2026 définissant le périmètre des commissions et le nombre des conseillers municipaux les composant, M. le Maire propose de procéder à la définition des membres des commissions communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder par scrutin secret (article L2121-21 du CGCT) pour la composition des commissions :

Commission des finances composée de l'ensemble du Conseil Municipal.

Les autres commissions sont composées de M. le Maire, président de droit, de 7 membres dont 1 élu issu du groupe d'opposition.

Commission Travaux, voirie, bâtiments et espaces verts
- Pierre-Antoine DEAL
- Ewen ROGER
- Patrick CLEMENT
- Françoise DIROU
- Sébastien NORMAND
- Angélique QUIVOURON
- Sylvain LOISEL

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_04-DE

Commission Enfance, jeunesse, vie scolaire et périscolaire
- Marie-Noëlle COLLEC
- Françoise DIROU
- Christophe DENIS
- Angélique QUIVOURON
- Séverine MESSAGER
- Marie LE BARS
- Viviane LE BIHAN

Commission Economie, tourisme, urbanisme et agriculture
- Alain KIFFER
- Arlette GEFFROY
- Ewen ROGER
- Frédérick JACOB
- Christophe DENIS
- Anne-Claire DELMAS
- Yvon POULIQUEN

Commission Culture, langue bretonne, communication et environnement
- Corinne ANDREO
- Arlette GEFFROY
- Anne-Claire DELMAS
- Céline DARBOUX
- Marie LE BARS
- Mathias MER
- Patrick LE MERRER

Commission Vie associative, sports et manifestations communales
- Régis MERAL
- Patrick CLEMENT
- Christophe DENIS
- Céline DARBOUX
- Séverine MESSAGER
- Mathias MER
- Gaëlle ZANEGUY

Commission Ressources humaines, action sociale, solidarités et habitat
- Arlette GEFFROY
- Alain KIFFER
- Corinne ANDREO
- Frédérick JACOB
- Julien ROGNANT
- Sandrine LE FEUR
- Sylvie SOVRANO-CHELLOUG

M. le Maire, président de droit, se réserve le droit de participer aux commissions.

Chaque composition de commission a été adoptée avec 21 voix POUR et 6 voix CONTRE.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance